



Les Martres-de-Veyre
maître d'Herminet et c. s. r. l.

Mairie des Martres de Veyre
 place Alphonse Quinsat
 63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
 Reçu en préfecture le 27/04/2023
 Publié le
 ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_11-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA – Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-10

CM du 26.04.2023

Objet : projet de circuits pédestres, découverte du patrimoine – actualisation et approbation du projet, du plan de financement, et des demandes de subvention

Le projet de circuit pédestre et de découverte du patrimoine a été exposé et voté lors du conseil municipal du 21 mars 2019, Il s'agit d'un projet d'aménagement paysager qui s'articule sur plusieurs éléments, de travaux de création et de réhabilitation de sentiers d'interprétation, ainsi que de sentiers thématiques :

- réalisation d'un parking
- création d'un cheminement en pierre, en amont et en aval des sources,
- mise en place d'un platelage en bois au niveau des sources, limité par un garde-corps,
- mise en valeur du Petit Saladis par une vasque intégrée dans un massif de blocs de pierres, et permettant de perpétuer l'usage du remplissage de gourdes et bouteilles,
- observatoire, au sud du cheminement en pierre,
- aire d'interprétation, située à l'est, en face du pré salé (pas figurée sur la carte),
- éléments de repos et de « contemplation » dans la partie orientale du site (pas figurés sur la carte), situés au bord de la falaise qui domine l'Allier, à 350 m à l'est des sources. Ces éléments pourront prendre la forme de bancs taillés dans des grumes.

Il convient aujourd'hui de réactualiser le plan de financement :

| | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du GAL | GAL Val d'Allier du Grand Clermont |
| Porteur du projet (raison sociale) | COMMUNE DE LES MARTRES DE VEYRE |
| Intitulé de l'opération faisant l'objet du dossier de demande | Projet de circuits pédestres de découverte du patrimoine – Fourniture et pose signalétique |

| | | | | |
|------------------------------------------------|----------------|------------------|---------------|---------------------------------------------|
| Total des dépenses présentées | 14 350,00 € | | | |
| Aides publiques sollicitée | Montant | | | |
| Financements européens (LEADER) sollicités | 11 480,00 | | | |
| Montant total des aides nationales sollicitées | | | | |
| <i>dont financeurs publics sollicités</i> | Montant | Sollicité | Obtenu | Date de la décision (le cas échéant) |
| Etat | | | | |
| Région | | | | |
| Département | | | | |
| EPCI | | | | |
| Commune | | | | |
| Agence de l'eau | | | | |
| Autres (préciser) : | | | | |

Autofinancement : 2 870,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 14 350€ HT;
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention titre du LEADER – Gal Val d’Allier ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande ».

| | |
|---------------------|-----------|
| Pour : | 21 |
| Contre : | |
| Abstention : | |

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,
Pascal PIGOT

